

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 Juin 2011, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le 07 Juillet 2011 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Patrick DAVID, Michel CHAMBRIN, Gérard BAZIN, Thierry PICHON, Christophe MENAGER,
Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES,

Etait également présent : Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay-le-Gaudin)

Absents excusés : Mrs André VILLARD (pouvoir à Mr Gérard BAZIN), Bernard GUERTON (pouvoir à Mr Patrick DAVID), Christian MARCILLE, Pierre COISNON, Mmes Priscilla MALLET (pouvoir à Mr HERVIEUX), Chantal IMBAULT, Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu de la séance du 17 juin 2011, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour ajouter ces délibérations et examinent les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) D'abandonner le programme de la station de déferrisation d'Outarville suite au courrier de l'Agence de L'Eau en date du 27 mai 2011, qui considère que la construction d'une station de déferrisation est une opération de confort et donc ne doit plus être subventionnée. Le conseil décide donc, de voter la décision modificative sur le budget EAU, qui prend acte de la suppression du programme de la station de déferrisation, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

OPERATION	COMPTE	OBJET	MONTANT HT
200901	2315	Station de déferrisation	- 402 697,00 €
201104	2188	Acquisitions diverses	+ 1 361,00 €
201103	2315	Château d'eau St Pérvy	+ 17 175,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

OPERATION	COMPTE	OBJET	MONTANT HT
200901	131	Subvs Agence de l'Eau Seine Normandie + CG 45	- 227 980,00 €
200901	1641	Emprunt Station de déferrisation	- 169 161,00 €
201103	1641	Emprunt château d'eau St Pérvy	+ 12 980,00 €

2) De fixer les tarifs du repas de la fête communale du 11 septembre 2011 comme suit :

- Adultes et enfants de plus de 12 ans.....18,00 €
- Enfants de 6 ans à 12 ans inclus.....10,00 €
- Enfants de moins de 6 ans (gratuit).

3) De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural des Ouches de Poily situé à Outarville et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

4) De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural des Terres de Faronville cadastré 140 ZN 16 situé entre "La Pièce des Terres de Faronville" et "La Pièce le Buisson de Faronville" et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

5) D'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur BERCHER Daniel pour le terrain cadastré section 318 ZI 11 d'une surface de 1ha 45a 60ca situé sur la commune de Teillay-le-Gaudin.

6) Vu la demande de Logemloiret proposant la rétrocession à l'euro symbolique des voiries des logements locatifs situés Allée des Ecoles, Rue des Ecoles et Allée des Outardes à Outarville, entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de réfléchir avant d'accepter ou non la rétrocession des voiries et souhaite rencontrer Logemloiret avant de délibérer sur cette affaire.

II - RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du Maire pour l'exercice 2010 sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

EAU

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Compétences liées au service

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Descriptif du territoire desservi :

Communes Associées d'Outarville

Nom des communes adhérentes au service :

- Outarville
- Allainville-en-Beauce
- Faronville
- Saint-Péravy-Epreux
- Teillay-le-Gaudin

Mode de Gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 1483 habitants.

Nature des ressources en eau

Les ressources de la commune sont les suivantes :

	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement autorisé (m3/j)	Volume prélevé (m3/an)
Forage	100 m3/h	1 500	126632

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques..... 663

Abonnés non domestiques 106

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m3/an)
Aux abonnés domestiques	64 907
Aux abonnés non domestiques	14 806

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 37 km.

2 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

REMUNERATION DU SERVICE	1^{ER} JANVIER DE L'EXERCICE
Prime fixe frais de relevé compteur maison	15,00 €
Prime fixe frais de relevé compteur jardin Outarville	20,00 €
Prime fixe frais de relevé compteur jardin des communes associées	15,00 €
Prix du m3 d'eau	0,97 €

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13.11.2008 effective à compter du 01.05.2009 fixant les tarifs de l'eau potable.
- Délibération du 13.11.2008 effective à compter du 01.01.2009 fixant la prime annuelle pour frais de relevé.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

	COLLECTIVITE	TAXES ET REDEVANCES
1^{er} janvier de l'exercice	116,40 €	36,00 €
Part collectivité	116,40 €	
* Dont montant non proportionnel au volume	15,00 €	
* Montant non proportionnel (%)	12,89 %	
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	120,00 €	47,88 €
Part collectivité	120,00 €	
* Dont montant non proportionnel au volume	15,00 €	
* Montant non proportionnel (%)	12,50 %	

Recettes

Ventes d'eau	90 214,35 €
Subventions	/
Contribution du budget général	/

3 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Branchements en plomb

BRANCHEMENTS	
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	227
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchements en plomb	0,88 %
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb	99,12 %

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 153,90 €
Montants des subventions	/
Montants des contributions du budget général	/

Etat de la dette du service

L'Etat de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	31 897,52 €
Montant remboursé durant l'exercice	12 562,51 €
* Dont en capital	10 684,41 €
* Dont en intérêts	1 878,10 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Construction	2 139,32 €
Réseaux	33 743,01 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux :

- Travaux château d'eau de Saint-Péravy 19 105,00 €
- Travaux Rue des Ecoles 30 000,00 €
- Installation compteurs d'eau bâtiments communaux.... 10 000,00 €
- Station de déférisation 44 852,00 € (Maîtrise d'oeuvre)

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- Station de déférisation,
- Travaux rue des Ecoles pour salle des Associations,
- Travaux château d'eau de Saint-Péravy,
- Installation de compteurs dans les bâtiments publics.

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie		
Paramètres physico-chimiques		

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Rendement du réseau de distribution

Volume produit	130 826 m ³
Volume mis en distribution	130 826 m ³
Pertes	m ³

Volume consommé autorisé	m3
Volume comptabilisé	m3
Volume consommateurs sans comptage	m3
Volume de service du réseau	m3

(La consommation des bâtiments communaux (mairie, salles des fêtes, cantine, centre socio culturel, écoles primaire et maternelle, MJC) n'a pas pu être estimée. Nous allons procéder, en 2010, à l'installation de compteurs dans tous ces bâtiments).

Le rendement du réseau de distribution est de 79 %

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,50 m3/km/jour.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,85 m3/km/jour

5 - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.

Le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés à un fonds de solidarité.

ASSAINISSEMENT

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Compétences liées au service

- Collecte Transport
 Traitement

Descriptif du territoire desservi :

Communes Associées d'Outarville.

Nom des communes adhérentes au service :

- Outarville
- Saint-Péravy-Epreux

Mode de Gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert 1008 habitants.

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques..... 396
Abonnés non domestiques 1

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	<u>1</u>
------------------------	----------

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de :

Réseau séparatif	7,2 kms
------------------	---------

Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEP N° 1

Type de traitement : séparatif
Année de construction : octobre 1978
Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 2000
- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration
Date : 11 septembre 1978

- Prescriptions de rejet :

DB05	120 kg/j
DCO	90 mg/l/j
MES	180 kg/j
NGL	/
PT (Phosphore Total)	/
pH	/
NH4+	/

Quantité de boues issues de la STEP N° 1 : 7,2 TMS

STEP N° 2

Type de traitement : séparatif
Année de construction : Novembre 2006
Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 152
- Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 2 novembre 2004

- Prescriptions de rejet :

DB05	15,6 kg/j
DCO	31,2 kg/j
MES	23,4 kg/j
NGL	3,9 kg/j
PT (Phosphore Total)	1 kg/j
pH	/
NH4+	/

Quantité de boues issues de la STEP N° 2 : 0 TMS (la station fonctionne depuis janvier 2007)

2 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

REMUNERATION DU SERVICE	1^{ER} JANVIER DE L'EXERCICE
Taxe d'assainissement (le m3)	1,07 €
Redevance pollution	0,30 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,18 €

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13.11.2008 effective à compter du 01.05.2009 fixant les tarifs du service de l'assainissement.

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

	COLLECTIVITE	TAXES ET REDEVANCES
1^{er} janvier de l'exercice	128,40 €	21,60 €
Part collectivité	128,40 €	
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	132,00 €	36,00 €
Part collectivité	132,00 €	

RECETTES

	Année n
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	51 312,81 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €
Subventions	0 €
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €

3 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €
Montants des subventions	0 €
Montants des contributions du budget général	0 €

Etat de la dette du service

L'Etat de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	126 226,71 €
Montant remboursé durant l'exercice	22 890,93 €
* Dont en capital	15 120,37 €
* Dont en intérêts	7 770,56 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Frais d'études	0 €
Constructions	7 014,47 €
Matériel	16 142,34 €
Acquisitions diverses	171,46 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux :

- Réalisation de l'assainissement Salle des Associations Rue des Ecoles,
- Travaux station d'épuration d'Outarville.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Assainissement salle des associations	30 000,00 €
Travaux station d'épuration	32 563,00 €

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Nombre d'abonnés desservis : le service d'assainissement collectif dessert 364 abonnés.

Conformité de la collecte des effluents :

La collecte des effluents est conforme.

Conformité des équipements des stations d'épuration :

Les équipements sont conformes.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

La performance des ouvrages est conforme.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation :

Station d'épuration n° 1 :

- Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100
- Filière n° 1 : compostage,
 - conformité de la filière : OUI
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 7,77
- Filière n° 2
 - Conformité de la filière : OUI
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 0

III- DEVIS :

Les membres du conseil municipal ont étudié, les devis suivants :

- Lyonnaise des Eaux : Les membres du conseil décident de solliciter plusieurs entreprises pour le remplacement de l'échelle du château d'eau de Melleray avant de donner l'ordre de service.
- Entreprise PIATEK : Travaux d'entretien au bâtiment communal d'Allainville-en-Beauce. Les membres du conseil décident de demander des informations complémentaires au prochain conseil, auprès du Maire délégué de la commune concernée avant de donner l'ordre de service.
- Direction Départementale des Territoires : ATESAT, des modifications ont été apportées concernant l'estimation prévisionnelle relative aux travaux d'entretien de voirie sur les communes associées d'Outarville, programme 2011.

IV- AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture du Loiret concernant la réforme de la fiscalité de l'aménagement. L'Association des Maires du Loiret organise une réunion d'information à la salle polyvalente Engenville le mardi 27 septembre 2011 à 17 heures, afin de permettre de prendre connaissance de ces nouvelles dispositions.
- Le Maire informe le conseil d'un mail reçu par le Conseil Général 45 concernant la désaffectation du site de l'ancien collège Anatole BAILLY à Orléans. Le département procède actuellement à l'inventaire des biens meubles qui seraient également désaffectés et pourraient à cette occasion faire l'objet d'un don aux écoles élémentaires. Monsieur PICHON se propose d'aller sur place le 02 août 2011 à 10 heures accompagné de deux employés communaux pour réserver le matériel dont la commune aurait besoin.
- Le Maire fait le compte rendu de la réunion du jeudi 07 juillet avec la Directrice de l'école élémentaire d'Outarville, concernant notamment le projet de classes déplacées.
- La Directrice de l'école maternelle remercie les membres du conseil ainsi que les employés communaux de la sympathie témoignée et des cadeaux offerts lors de son départ à la retraite.
- Remerciements de l'ASELCO, l'association Vie Libre et l'école - Collège Notre Dame de Janville pour les subventions attribuées au titre de l'année 2011.

V- DATES A RETENIR :

- Prochain conseil prévu en septembre, date non définie à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Emmanuel HERVIEUX

Patrick DAVID

Michel CHAMBRIN

André VILLARD
Absent excusé
(pouvoir à Mr Gérard BAZIN)

Christian MARCILLE
Absent excusé

Thierry PICHON

Gérard BAZIN

Christophe MENAGER

Pierre COISON
Absent excusé

Bernard GUERTON
Absent excusé
(Pouvoir à Mr Patrick DAVID)

CHRISTOPHE ROUILLON

Christiane BERTHEAU

Isabelle MARQUES

Priscilla MALLET
Absente excusée
(pouvoir à Mr Emmanuel HERVIEUX)

Chantal IMBAULT
Absente excusée

Anne DELORME
Absente excusée